

Rapport du Comité préparatoire  
de la Conférence des Nations Unies  
sur les établissements humains  
(Habitat II)

Assemblée générale  
Documents officiels • Quarante-neuvième session  
Supplément No 37 (A/49/37)

Fundação Cuidar o Futuro



Nations Unies • New York, 1994



## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

# Fundação Cuidar o Futuro



TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
I. QUESTIONS D'ORGANISATION . . . . .	1 - 15	1
A. Ouverture et durée de la session . . . . .	1 - 3	1
B. Participation . . . . .	4 - 11	1
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux . . . . .	12 - 14	3
D. Adoption du rapport du Comité préparatoire . . . . .	15	3
II. DÉBATS . . . . .	16 - 35	4
A. Préparatifs de la Conférence . . . . .	16 - 20	4
B. Rapports des comités . . . . .	21 - 33	4
C. Dispositions à prendre en vue des sessions ultérieures du Comité préparatoire . . . . .	34	6
D. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de fond du Comité préparatoire . . . . .	35	6
III. MESURES PRISES PAR LE COMITÉ PRÉPARATOIRE . . . . .	36 - 40	8
IV. CLÔTURE DE LA SESSION . . . . .	41 - 42	9

Fundação Cuidar o Futuro

ANNEXES

I. Décisions . . . . .	10
A. Décisions appelant une intervention de l'Assemblée générale . . . . .	10
B. Autres décisions . . . . .	10
II. Liste des documents dont le Comité préparatoire était saisi à sa première session . . . . .	27
III. Résumé des déclarations . . . . .	29
IV. Déclaration d'ouverture par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	33

## I. QUESTIONS D'ORGANISATION

### A. Ouverture et durée de la session

1. Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) a tenu sa première session de fond à l'Office des Nations Unies à Genève du 11 au 22 avril 1994.
2. La session a été ouverte par Mme Pamela Mboya (Kenya), Vice-Présidente du Comité préparatoire, qui a indiqué que le Secrétaire général avait été avisé de ce que le Canada se retirait de la présidence du Comité. Le Comité a ensuite élu M. Martti Lujanen (Finlande) Président du Comité par acclamation. Le Président a fait une déclaration d'ouverture dont on trouvera un résumé dans la section A de l'annexe III.
3. Le Secrétaire général de la Conférence, M. W. N'Dow, a fait une déclaration dont on trouvera un résumé plus loin dans la section B de l'annexe III. Mme E. Dowdeswell, Secrétaire générale adjointe, a fait également une déclaration dont le résumé figure plus loin dans la section C de l'annexe III. La session a ensuite été ouverte par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dont on trouvera la déclaration à l'annexe IV.

### B. Participation

4. Les États suivants étaient représentés :

Algérie	Émirats arabes unis	Malawi
Allemagne	Équateur	Maldives
Angola	Espagne	Maroc
Argentine	États-Unis d'Amérique	Mauritanie
Australie	Éthiopie	Mexique
Autriche	Ex-République yougoslave de	Mongolie
Azerbaïdjan	Macédoine	Myanmar
Bangladesh	Fédération de Russie	Namibie
Barbade	Finlande	Népal
Belgique	France	Nicaragua
Bénin	Gabon	Niger
Botswana	Grèce	Nigéria
Brésil	Haïti	Norvège
Burkina Faso	Hongrie	Nouvelle-Zélande
Burundi	Inde	Ouganda
Canada	Indonésie	Pakistan
Cap-Vert	Iran (République islamique d')	Panama
Chili	Iraq	Paraguay
Chine	Irlande	Pays-Bas
Colombie	Islande	Pérou
Congo	Israël	Philippines
Costa Rica	Italie	Pologne
Croatie	Japon	République arabe syrienne
Cuba	Jordanie	République centrafricaine
Danemark	Kenya	République de Corée
Égypte	Koweït	République-Unie de Tanzanie

Roumanie	Soudan	Venezuela
Royaume-Uni de	Sri Lanka	Viet Nam
Grande-Bretagne et	Suède	Yémen
d'Irlande du Nord	Thaïlande	Zambie
Saint-Siège	Tunisie	Zimbabwe
Sénégal	Turquie	
Slovénie	Ukraine	

5. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Volontaires des Nations Unies, l'Université des Nations Unies (UNU), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique et sociale pour l'Asie orientale (CESAO) et la Commission économique pour l'Europe (CEE) étaient représentés.

6. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées : Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque mondiale et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Le Programme alimentaire mondial (PAM) était également représenté.

7. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : African Housing Fund, Ligue des États arabes, Organisation de l'unité africaine (OUA) et Union européenne.

8. Une délégation de la Palestine a assisté à la session.

9. Un représentant du Pan Africanist Congress of Azania a assisté à la session.

10. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session : Communauté internationale Baha'ie, Cohort for Research on Environment, Urban Management and Human Settlements, Coalition internationale Habitat, Hassan Fathy Institute for Construction Workers, Institut de recherche sur l'environnement, Académie internationale d'architecture, International Architects Designers for Social Responsibility, International Council for Local Environment Initiatives, Conseil international des femmes, Fédération internationale des professions immobilières, Association internationale des urbanistes, Union internationale des architectes, Union internationale des villes et des pouvoirs locaux, Union internationale des locataires, International Urban Development Association, Mouvement international des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies, Union interparlementaire, Programme Solidarité Habitat, Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies et Youth for Unity and Voluntary Action. Un représentant du City College of New York (Architectural Department) a assisté à la session.

11. Les organisations ci-après étaient présentes à la session : Association internationale d'éducateurs pour la paix, Caritas International, Centre d'étude pour l'amélioration de l'habitat dans le tiers monde, Citynet, Environmental Quality International, Fédération nationale des travailleurs de la construction, Habitat-Cuba, Confédération internationale des syndicats libres, Fédération

internationale des travailleurs du bâtiment et du bois, Association internationale de l'habitat rural, Pathways to Peace, Rooftops Canada Foundation et l'Université de Genève.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

12. À sa 2e séance, le 11 avril, le Comité préparatoire a examiné son ordre du jour et l'organisation des travaux. L'ordre du jour provisoire qui a été adopté comportait les points ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Préparatifs de la Conférence : rapport intérimaire du Secrétaire général.
3. Préparatifs au niveau national.
4. Préparatifs aux niveaux régional et mondial.
5. Projet de déclaration de principes et d'engagements.
6. Projets de monographies et projet de présentation des programmes et sous-programmes du plan d'action.
7. Dispositions à prendre en vue des sessions ultérieures du Comité préparatoire.
8. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité préparatoire.
9. Adoption du rapport de la première session du Comité préparatoire.

13. À la même séance, le Comité préparatoire a établi deux comités pléniers auxquels les points de l'ordre du jour ont été renvoyés de la manière ci-après :

Comité I : points 3 et 4 de l'ordre du jour;

Comité II : points 5 et 6 de l'ordre du jour.

14. Le Comité I a tenu sept séances, du 12 au 22 avril; le Comité II a tenu quatre séances, du 13 au 22 avril. Les recommandations des deux comités ont été incorporées au présent rapport.

D. Adoption du rapport du Comité préparatoire

15. Le Comité préparatoire a adopté le présent rapport à sa 6e séance, le 22 avril.

## II. DÉBATS

### A. Préparatifs de la Conférence

(Point 2 de l'ordre du jour)

16. Le Comité préparatoire a examiné le point 2 de l'ordre du jour de sa 2e à sa 5e séance, du 11 au 13 avril. Il était saisi du rapport intérimaire du Secrétaire général de la Conférence sur les préparatifs de la Conférence (A/CONF.165/PC.1/2).

17. Le Comité préparatoire a commencé à examiner ce rapport à sa 2e séance, le 11 avril, après avoir entendu un exposé liminaire du Secrétaire général de la Conférence. Les représentants de la Croatie, des États-Unis d'Amérique et de l'Italie ont fait des déclarations. Les représentants de la Banque mondiale, de Coalition internationale Habitat et de l'Association internationale des urbanistes ont également fait des déclarations.

18. À la 3e séance du Comité, le 12 avril, des déclarations ont été faites par les représentants des Pays-Bas, de l'Ouganda (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Kenya, de la Fédération de Russie, de la Jordanie (au nom des États arabes), de Sri Lanka, de la Turquie, de la Chine, du Japon, de la Finlande, de l'Allemagne et de l'Azerbaïdjan. Le représentant de la Fédération internationale des professions immobilières a également fait une déclaration.

19. À la 4e séance, le 12 avril, des déclarations ont été faites par le représentant de la Tunisie. Les représentants de l'International Urban Development Association et de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux ont également fait des déclarations.

20. À la 5e séance, le 13 avril, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Indonésie, du Nigéria, de la Suède, du Mexique, de Cuba, de la Palestine, du Chili, des Émirats arabes unis, du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et d'Israël. Des déclarations ont été faites également par les représentants des Volontaires des Nations Unies, de l'Association internationale de l'habitat rural, du Conseil international des femmes, de la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois, de l'OIT et de l'Union internationale des locataires.

### B. Rapports des comités

#### 1. Préparatifs au niveau national et préparatifs aux niveaux régional et mondial

(Points 3 et 4 de l'ordre du jour)

21. Le Comité I a examiné les points 3 et 4 de sa 1re à sa 7e séance, du 12 au 22 avril. Il était saisi des documents suivants : Projet de déclaration de principes et d'engagements (A/CONF.165/PC.1/3) ; Projet de programme de travail pour le processus préparatoire (A/CONF.165/PC.1/4) ; Rapport de la Commission des établissements humains sur les travaux de sa quatorzième session, 26 avril-5 mai 1993 (A/CONF.165/PC.1/7) ; Principes directeurs : cadre et présentation des rapports nationaux (A/CONF.165/PC.1/CRP.1) ; Document soumis par la Commission économique pour l'Europe (A/CONF.165/PC.1/CRP.3) ; Bangkok Declaration on Sustainable Urban Development and Management in Asia and the Pacific (Déclaration de Bangkok sur le développement et la gestion durables



des villes en Asie et dans le Pacifique) (A/CONF.165/PC.1/CRP.4); Rapport de la réunion d'un groupe d'experts sur les indicateurs urbains aux fins de l'établissement des rapports nationaux (A/CONF.165/PC.1/INF.3); Déclaration adoptée par les ministres africains responsables des établissements humains (A/CONF.165/PC.1/INF.6); Advance report and recommendations of the International Round Table on Sustainable City Development: from Urban Crisis to Healthy Cities - Urbanization in Development Policy (A/CONF.165/PC.1/INF.7); Déclaration de Vancouver sur les établissements humains et Plan d'action de Vancouver (A/CONF.165/PC.1/INF.8); Preliminary Guidelines from the Latin American and Caribbean Group (A/CONF.165/PC.1/INF.9) et le rapport de la première Réunion préparatoire arabe de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Amman (Jordanie), du 21 au 23 mars 1994 (A/CONF.165/PC.1/INF.11).

22. Le Comité I a commencé à examiner ces documents à sa 1re séance, le 12 avril, après avoir entendu un exposé liminaire de la Secrétaire générale adjointe de la Conférence. Des déclarations ont été prononcées par les représentants de la Jordanie, du Sénégal, du Venezuela, de la Turquie, de l'Ouganda, du Bangladesh, de la Suède, du Nigéria, du Kenya, du Mexique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Népal, de la Fédération de Russie, de la Pologne, de l'Italie, des Pays-Bas, des États-Unis d'Amérique et du Nicaragua.

23. À la 2e séance du Comité, le 13 avril, des déclarations ont été prononcées par les représentants de la Norvège, du Kenya, des États-Unis d'Amérique, de la Pologne, de l'Ouganda, du Sénégal, du Niger, du Canada, du Burundi, du Mexique, de la Fédération de Russie, de la Zambie, de la Turquie et de la Tunisie. Des déclarations ont été faites également par les représentants de Coalition internationale Habitat et de la CEA.

24. À la 3e séance, le 13 avril, des déclarations ont été faites par les représentants de la Finlande, de la Suède, de la Norvège, du Kenya, du Sénégal, de l'Italie, du Canada, de l'Ouganda, de la Jordanie, du Venezuela, de la Tunisie, de la France et du Népal. Des déclarations ont été faites également par les représentants de la Banque mondiale, de Coalition internationale Habitat, du Conseil international des femmes et de la CESAP.

25. À la 4e séance, le 14 avril, le Secrétaire général de la Conférence a prononcé une déclaration. Des déclarations ont été faites par les représentants des Pays-Bas, de la Norvège, du Kenya, du Sénégal, de la Suède, de l'Indonésie, de la République centrafricaine, du Botswana, de la Finlande, de la Turquie, du Congo, de l'Ouganda, du Népal et de la Tunisie. Des déclarations ont été faites également par les représentants du NGO Committee for Shelter and Community, de Coalition internationale Habitat, du PNUD et du Conseil international des femmes.

26. À la 5e séance, le 14 avril, des déclarations ont été faites par les représentants du Congo, de l'Ouganda, de la Turquie, du Malawi, des États-Unis, de la Barbade, du Sénégal, du Bangladesh, de l'Indonésie, de la République-Unie de Tanzanie, du Mexique et du Chili. Une déclaration a été faite également par le représentant du Fonds africain pour l'Habitat.

27. À la 6e séance, le 15 avril, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis, de l'Ouganda, du Canada, du Kenya, du Brésil, de la Suède, de la Hongrie, de la Pologne, des Pays-Bas et de la Finlande. Le représentant de la CEA a fait une déclaration.



28. À la 7e séance, le 22 avril, le Comité a adopté son rapport.

2. Projet de déclaration de principes et d'engagements (point 5 de l'ordre du jour) et projets de monographies et projet de présentation des programmes et sous-programmes

(Point 6 de l'ordre du jour)

29. Le Comité II a examiné les points 5 et 6 de l'ordre du jour de sa 1re à sa 4e séance, du 13 au 22 avril. Il était saisi des documents suivants : Projet de déclaration de principes et d'engagements (A/CONF.165/PC.1/3); Projet de présentation du Plan d'action mondial (A/CONF.165/PC.1/5); Grandes études à mener (A/CONF.165/PC.1/6); Rapport de la Commission des établissements humains sur les travaux de sa quatorzième session, 26 avril-5 mai 1993 (A/CONF.165/PC.1/7); Déclaration de Vancouver sur les établissements humains et Plan d'action de Vancouver (A/CONF.165/PC.1/INF.8); et L'esquisse d'un plan pour le Plan d'action d'Habitat II (A/CONF.165/PC.I/INF.10).

30. Le Comité II a commencé à examiner ces documents à sa 1re séance, le 13 avril, après avoir entendu une déclaration liminaire faite au nom du Secrétaire général de la Conférence. Des déclarations ont été prononcées par les représentants du Sénégal, de l'Équateur, de la Colombie, du Costa Rica, du Canada, du Mexique, des Pays-Bas, du Brésil, du Malawi, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, du Saint-Siège, de la Suède, du Chili et de Cuba. Des déclarations ont été faites également par Coalition internationale Habitat, le Conseil international des femmes et l'International Council for Local Environment Initiatives.

31. À la 2e séance, le 14 avril, des déclarations ont été faites par les représentants du Canada, du Kenya, de la Turquie, de la Tunisie, du Bangladesh, de l'Inde, de l'Indonésie, des États-Unis, de la Zambie, des Pays-Bas, du Népal, du Royaume-Uni, de l'Équateur, de la Finlande, de la Fédération de Russie, du Mexique, de l'Égypte, de l'Italie, de Cuba, de la Chine et des Philippines. Le représentant de la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois a également fait une déclaration.

32. À la 3e séance, le 14 avril, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Équateur, du Mexique, de la Tunisie, de l'Égypte, du Chili, du Kenya et de la Finlande.

33. À la 4e séance, le 12 avril, le Comité a adopté son rapport.

C. Dispositions à prendre en vue des sessions ultérieures du Comité préparatoire

34. À la 6e séance, le 22 avril, le Comité préparatoire a décidé de tenir sa deuxième session de fond du 24 avril au 5 mai 1995, à Nairobi.

D. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de fond du Comité préparatoire

35. À la 6e séance, le 22 avril, le Comité préparatoire a adopté l'ordre du jour ci-après pour sa deuxième session de fond :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

2. Préparatifs de la Conférence :
  - a) Activités du secrétariat de la Conférence;
  - b) Préparatifs aux niveaux national, régional et mondial, y compris leur financement;
  - c) Activités des organismes intergouvernementaux, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et d'autres organismes;
  - d) Manifestations spéciales, dont une foire mondiale.
3. Déclaration de principes et d'engagements et plan d'action mondial.
4. État du rapport sur les établissements humains et des grandes études.
5. Dispositions à prendre en vue de la troisième session de fond du Comité préparatoire.
6. Ordre du jour provisoire de la troisième session de fond du Comité préparatoire.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Comité préparatoire sur sa deuxième session de fond.

Fundação Cuidar o Futuro

### III. MESURES PRISES PAR LE COMITÉ PRÉPARATOIRE

36. À sa 6e séance, le 22 avril, le Comité préparatoire a décidé d'adopter les recommandations concernant les préparatifs aux niveaux national, régional et mondial (voir annexe I, décision I/2).

37. À la même séance, le Comité préparatoire, ayant reçu le rapport du bureau concernant l'examen par celui-ci des demandes d'accréditation présentées par des organisations gouvernementales, a décidé d'accréditer des organisations non gouvernementales (voir annexe I, décision I/3).

38. Également à la même séance, le Comité préparatoire a adopté une décision concernant la désignation de ses comités subsidiaires (voir annexe I, décision I/4).

39. À la même séance, le Comité préparatoire a fixé les dates de sa deuxième session (voir annexe I, décision I/5).

40. Également à la 6e séance, le Comité préparatoire a décidé de faire une recommandation à l'Assemblée générale concernant la nécessité de prévoir une troisième session du Comité préparatoire (voir annexe I, décision I/1).

Fundação Cuidar o Futuro

#### IV. CLÔTURE DE LA SESSION

41. À la 6e séance plénière, le 22 avril, le Secrétaire général de la Conférence a fait une déclaration finale. La Secrétaire générale adjointe, Mme Elizabeth Dowdeswell, a fait également une déclaration finale. Des déclarations ont été faites par le représentant de l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique, par le représentant du Bangladesh au nom du Groupe des États d'Asie, par le représentant de la Pologne au nom du Groupe des États d'Europe orientale, par le représentant du Pérou au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et par le représentant des États-Unis au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Le représentant de la Jordanie a fait une déclaration au nom des États arabes. Une déclaration a été faite par le représentant d'Habitat International Coalition. Une déclaration a été faite également par le représentant de la Turquie, pays hôte de la Conférence.

42. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la première session du Comité préparatoire.

Fundação Cuidar o Futuro

## Annexe I

### DÉCISIONS

#### A. Décisions appelant une intervention de l'Assemblée générale

##### Décision I/1. Troisième session du Comité préparatoire

Le Comité préparatoire, ayant à l'esprit le vaste programme de travail qu'il se proposait de mener à terme entre sa première session de fond en 1994 et la Conférence Habitat en 1996 et notant qu'à ce jour, une seule autre session du Comité préparatoire, qui doit se tenir en avril 1995, a été programmée avant la Conférence elle-même, ce qui pourrait s'avérer être insuffisant pour terminer le travail préparatoire en vue de la Conférence, et craignant en outre que l'écoulement d'un laps de temps d'un an entre la Conférence et la dernière activité préparatoire à celle-ci (la deuxième session du Comité préparatoire en 1995) compromette l'élan, a décidé de recommander à l'Assemblée générale, conformément à la résolution 47/180 de celle-ci, en date du 22 décembre 1992, qu'il y ait une troisième session du Comité préparatoire, d'une durée relativement courte, au début de 1996.

#### B. Autres décisions

##### Décision I/2. Recommandations faites par le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) à sa première session de fond concernant les préparatifs aux niveaux national, régional et mondial, le projet de déclaration de principes et d'engagements, et le projet de plan d'action mondial

#### I. OBJECTIFS DU PROCESSUS PRÉPARATOIRE ET D'HABITAT II

1. Ayant à l'esprit la résolution 47/180 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1992, qui définit les grands objectifs de la Conférence, le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) recommande que l'objectif général ci-après serve de principe directeur pour tous les pays dans le cadre d'Habitat II :

Sensibiliser davantage le monde aux problèmes et aux potentialités des établissements humains - en tant qu'importants facteurs du progrès social et de la croissance économique - et engager les dirigeants du monde entier à faire de nos villes, communes et villages des milieux sains, sûrs, justes et viables.

2. À sa première session de fond, le Comité préparatoire a élaboré plus avant l'objectif ci-dessus en le décomposant en un ensemble d'objectifs opérationnels pour les préparatifs aux niveaux national, régional et international. Une perspective faisant la part de la femme et une sensibilité à l'égalité des sexes et aux groupes vulnérables devrait entrer en ligne de compte à toutes les phases d'Habitat II et de ses préparatifs, cette perception devant se traduire, entre autres, par des indicateurs, des consultations, une participation, des plans d'action et des réexamens.



## II. OBJECTIFS NATIONAUX

3. Dans le cadre des préparatifs, chaque pays participant devrait s'efforcer d'atteindre les deux objectifs ci-après :

a) Concevoir, adopter et mettre en oeuvre un plan d'action national, fondé sur une stratégie de facilitation, afin d'examiner les questions liées aux établissements humains, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, en prenant en considération l'environnement, ce qui supposera la participation et l'appui pleins et entiers des secteurs public et privé et des organisations non gouvernementales et communautaires;

b) Renforcer les institutions à tous les niveaux afin de les rendre à même de surveiller les conditions de logement et les processus d'urbanisation à l'aide d'une série minimale d'indicateurs sensiblement uniformes et appliqués systématiquement.

### A. Principales activités au niveau national

4. Il faudrait mener des activités de mise en oeuvre particulières dont, par exemple :

a) Adoption d'un programme de travail :

i) Ce programme de travail devrait servir de point de départ et de fil conducteur d'un processus d'élaboration d'un plan d'action national visant à s'attaquer aux questions liées au logement en milieu rural comme en milieu urbain et aux questions liées à l'urbanisation;

ii) Ce processus devrait permettre d'étudier la nature et l'importance du rôle du secteur public et du secteur privé dans le plan d'action national par la participation d'organisations non gouvernementales et de représentants du secteur privé (constructeurs, intermédiaires, urbanistes, évaluateurs, gestionnaires, notamment);

iii) Par le biais de ce processus, on devrait encourager la création d'associations nationales et locales du logement et institutionnaliser l'appui des secteurs public et privé et des organisations non gouvernementales à l'élaboration du plan d'action national et à la formulation de ses objectifs en matière de logement et d'urbanisation, en exploitant l'expérience des organismes publics et privés et de tous ceux, hommes et femmes, ayant compétence dans ce domaine;

b) Appui institutionnel et renforcement des capacités :

i) Le processus préparatoire produirait une description et une analyse concrètes de la situation du logement sous divers aspects - qualité, quantité, disponibilité, possibilités d'accès et coût - et permettrait de dresser un diagnostic de la situation des établissements urbains à l'aide d'une série minimale d'indicateurs. Il faudrait déterminer, à l'échelon national, l'effet que produirait sur l'environnement l'urbanisation future projetée. Ce système devrait être utile dans la mesure où on l'utiliserait pour étudier dans quelle mesure les objectifs communs fixés dans la Déclaration de Vancouver, la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 et le programme Action 21, sont en voie d'être réalisés;

ii) On devrait fournir une assistance technique afin d'indiquer comment l'information produite par ce système pourrait être utilisée pour mettre sur pied des groupements nationaux, régionaux et internationaux destinés à répondre aux problèmes communs en matière de logement, d'établissements humains et d'urbanisation. Plus précisément, une assistance technique devrait être recherchée et fournie pour :

- Communiquer la structure et les éléments essentiels des indicateurs;
- Proposer les éléments de base indispensables à sa mise en oeuvre et à son fonctionnement;
- Montrer dans quelle mesure il peut être complété ou modifié sans toucher à sa valeur en tant que source d'information comparative;
- Indiquer la manière et les modalités par lesquelles ce système peut produire des données et des informations intéressant les politiques générales.

#### B. Rapports nationaux

5. Il est recommandé que les rapports nationaux adoptent la structure et le contenu suivants :

Première partie. Évaluation :

- Évaluation et stratégie de tous les établissements humains, y compris les indicateurs urbains et ruraux;
- Évaluation et stratégie du secteur du logement, y compris la situation et les indicateurs du logement au niveau national;
- Évaluation de l'effet de l'urbanisation sur l'environnement;
- Autres évaluations et stratégies de programmes;
- Problèmes rencontrés, besoins concernant le renforcement des capacités;
- Exemples de pratiques parmi les plus performantes.

Deuxième partie. Plan d'action national - visant à mobiliser tous les participants au processus relatif aux établissements humains, compte dûment tenu des problèmes touchant les femmes, pour l'élaboration de leurs objectifs en matière de logement et d'établissements humains viables, et des mesures législatives et budgétaires pertinentes. Les plans d'action nationaux pourront alimenter le Plan d'action mondial.

Troisième partie. Examens par pays - selon que le pays concerné jugera utile de les intégrer dans le processus préparatoire d'Habitat II au niveau du pays et qui pourront comporter des éléments relatifs à la gestion des établissements dans les domaines de la décentralisation et de la participation des populations et de leurs organisations, de l'atténuation de la pauvreté, de la gestion de l'environnement et de l'atténuation des effets des catastrophes, ainsi que des secours et du relèvement.

Quatrième partie. Possibilités en matière d'assistance technique  
- description succincte des trois ou quatre stratégies, plans, programmes ou projets relatifs aux établissements urbains retenus comme hautement prioritaires en vue d'une assistance technique et financière internationale.

6. Ces rapports nationaux qui contiendront des indicateurs et des données d'ordre qualitatif et quantitatif aideront à indiquer la nature, la portée et l'ampleur des problèmes qui se posent en matière de logement et d'établissements humains et des problèmes urbains, mettant en évidence les domaines nécessitant une stratégie d'action nationale.

7. Structurés conformément aux recommandations, les rapports nationaux aideront le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) à dresser (du mieux qu'il le pourra) un tableau de l'état actuel des établissements humains dans le monde et permettront d'élaborer des stratégies en conséquence.

8. Les informations ainsi recueillies peuvent également être regroupées dans deux ou plusieurs rapports thématiques en vue d'appuyer la réalisation et l'intégration des quatre principales études que doit entreprendre le Secrétaire général de la Conférence. Elles constitueront un apport majeur à la Déclaration de principes et au Plan d'action mondial pour Habitat II.

9. Pour l'établissement des rapports nationaux, il est envisagé de mettre sur pied un processus préparatoire important et cohérent avec la participation d'un vaste éventail d'acteurs clefs à tous les niveaux. Il faudrait en effet mobiliser les maires, conseillers municipaux et responsables de la gestion municipale; les organisations communautaires, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les organismes responsables au niveau des grandes villes, des provinces ou des États; les établissements scientifiques et universitaires, les grandes associations nationales, les groupes de femmes et les administrations centrales dans le cadre d'un dialogue national pour la recherche de solutions aux grands problèmes de logement, d'établissements humains ou d'habitat urbain. Il faudra ensuite, pour s'attaquer à ces problèmes, adopter des politiques et programmes à long terme ou réviser ceux qui sont en vigueur.

10. Outre les rapports nationaux suggérés plus haut, les pays sont invités à fournir des monographies sur les cas ayant donné de bons résultats dans le cadre de la mise en oeuvre du programme relatif aux établissements humains d'Habitat I, de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000<sup>a</sup>, d'Action 21<sup>b</sup>, ou de tout autre programme national relatif aux établissements humains. Les monographies, faisant appel à toutes les sources disponibles, exposés, pièces de théâtre, présentations graphiques et audio-visuelles, peuvent compléter la documentation.

11. Si les objectifs et activités ci-dessus sont réalisés, le processus préparatoire aboutira aux résultats suivants :

a) Mise au point de plans d'action nationaux qui font des problèmes de logement, d'établissements humains et d'urbanisation une priorité de politique nationale et constituent une base pour développer les politiques appropriées en matière de logement et d'urbanisme. Ils encourageraient les initiatives et la participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales en tant que partenaires à part entière des gouvernements en vue d'atteindre les



objectifs à court et à long terme en matière de logement, d'établissements humains et d'urbanisation;

b) Amélioration considérable de la capacité à évaluer la situation concernant le logement, les établissements humains et l'urbanisation, à définir l'impact des initiatives publiques et privées dans ces domaines, à améliorer la situation des femmes et des groupes vulnérables et à dégager des actions prioritaires. La solution à tout problème présuppose que celui-ci soit défini de manière exacte, objective et complète, compte dûment tenu de la situation des femmes. L'utilisation d'une série d'indicateurs permettra de décrire avec précision la situation en matière de logement et d'urbanisation (coût, disponibilité, possibilité d'accès, production, impact économique, qualité, financement, subventions, environnement, sécurité, pauvreté, etc.). Pour faciliter cette tâche, le Secrétaire général de la Conférence devrait élaborer, dès que possible, et présenter à tous les pays une brève liste des indicateurs clefs recommandés;

c) Élargissement des connaissances concernant les ressources et les compétences publiques et privées disponibles et offre d'un "menu" de politiques, programmes et arrangements institutionnels efficaces pouvant être adoptés ou approuvés par des pays en quête de solutions pour des pénuries précises en matière de logement et d'urbanisation.

### III. OBJECTIFS INTERNATIONAUX

12. Le processus préparatoire devrait s'efforcer d'atteindre les objectifs internationaux suivants :

a) Présenter un rapport "État des établissements humains" qui devrait contenir une description des grands enjeux et sujets de préoccupation relatifs à l'urbanisation, identifier les obstacles au développement des établissements humains aux niveaux local, national et international, et présenter, sur la base des nouvelles connaissances, la vision d'établissements humains viables et de logements convenables pour tous. Cette base de connaissances sera aussi utilisée pour évaluer la mesure dans laquelle les objectifs et engagements de la Déclaration de Vancouver<sup>c</sup>, de la Stratégie mondiale du logement d'ici à l'an 2000 et d'Action 21 ont été atteints;

b) Élaborer une déclaration de principes et d'engagements fondée sur un nouveau consensus international ayant trait aux politiques et aux objectifs concernant le logement et l'avenir des établissements humains - grandes villes, villes moyennes et villages - au XXI<sup>e</sup> siècle;

[c) Produire un plan d'action mondial pour mobiliser des ressources internationales et créer des arrangements institutionnels afin d'aider les pays à réaliser les objectifs des établissements humains viables et d'un logement pour tous et à en surveiller la réalisation, et protéger l'environnement naturel contre les effets fâcheux et indésirables de l'urbanisation;]

d) Fournir à tous les participants et notamment aux pays en développement et à la communauté internationale la gamme la plus large possible d'informations sur les stratégies, technologies, ressources, expériences, compétences et sources d'appui, publiques et privées, dans le domaine du logement, présentant un intérêt du point de vue des besoins et des initiatives en matière de logement et d'urbanisation.

13. Les principales activités au niveau international consisteront à :

a) Entreprendre, en étroite collaboration avec toutes les organisations et commissions régionales et nationales, une campagne mondiale concertée de sensibilisation, y compris la convocation d'un groupe indépendant de personnalités éminentes, afin de favoriser une meilleure compréhension des questions, problèmes et solutions possibles dans le domaine des établissements humains;

b) Maximiser la mise en commun des expériences et compétences afin de contribuer à la formulation du Plan d'action mondial et de la Déclaration de principes et d'engagements. Renforcer les réseaux internationaux et régionaux, en particulier par les commissions régionales des Nations Unies, les banques régionales et d'autres organisations appropriées. En outre, encourager les organisations scientifiques et professionnelles à établir des scénarios concernant divers modèles de croissance;

c) Encourager et mobiliser l'assistance et la coopération bilatérale et multilatérale pour soutenir les processus préparatoires nationaux, plus précisément en apportant une assistance financière et technique et des services consultatifs aux pays au stade de la préparation et de la formulation de leurs plans d'action et rapports nationaux;

d) Fournir et diffuser des exemples de "pratiques parmi les plus performantes" utilisées pour résoudre les problèmes touchant les établissements humains et faciliter la diffusion en utilisant les techniques d'information et de communication appropriées;

e) Organiser, si cela s'avère être faisable, une foire mondiale en rapport avec les préoccupations d'Habitat II et d'autres forums et tables rondes pertinents sur les thèmes d'Habitat II.

#### IV. PARTICIPATION

14. Au cours des travaux préparatoires d'Habitat II et à la Conférence elle-même, il faudra trouver un moyen de distinguer Habitat II des autres conférences mondiales en ménageant la possibilité de prendre en compte bon nombre des préoccupations abordées dans le cadre d'autres mécanismes des Nations Unies et d'autres processus mondiaux. La particularité d'Habitat II réside dans le fait qu'une conférence sur les établissements humains doit finalement exprimer les préoccupations des personnes vivant au sein de collectivités, en affirmant l'importance de la spécificité "locale" dans un monde global. On s'efforcera de trouver les moyens d'assurer une participation active au niveau local en utilisant, entre autres moyens, les techniques de communication les plus modernes.

##### A. Composition et responsabilités des comités nationaux

15. Les gouvernements de tous les États participants devraient établir des comités nationaux. Ceux-ci sont encouragés à rassembler dès le début tous les acteurs pertinents, à savoir :

a) Les dirigeants à tous les niveaux;

b) Les responsables municipaux, des personnalités éminentes, des politiciens nationaux et locaux, des maires, des conseillers, etc.;

c) Les milieux universitaires et scientifiques;

d) Les responsables communautaires et les organisations non gouvernementales et communautaires;

e) Les milieux d'affaires;

f) Les experts en matière d'établissements humains.

16. Les tâches essentielles des comités nationaux consistent à élaborer, adopter et exécuter un programme de travail ayant pour objectifs :

a) De renforcer les processus de participation en mobilisant les acteurs clefs et les groupes d'intérêts qu'ils représentent;

b) D'organiser des consultations et des rencontres à l'échelon local et national;

c) De procéder à l'évaluation préliminaire des questions d'aménagement des établissements humains, en utilisant notamment des indicateurs du logement/urbains, et d'identifier et de diffuser des exemples de pratiques parmi les plus performantes;

d) De faciliter la discussion des enjeux et des solutions possibles et de faire prendre conscience des problèmes en faisant appel à tous les moyens d'information disponibles;

e) De faciliter l'examen des questions prioritaires et des diverses possibilités d'action future à inclure dans les plans d'action locaux et nationaux et dans le rapport national;

f) D'élaborer un rapport national;

g) De poursuivre les consultations sur la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre des plans d'action locaux et nationaux au-delà de 1996;

h) De réaliser et de présenter des documentaires audio-visuels sur les exemples des pratiques d'aménagement des établissements humains se classant parmi les plus performantes.

17. Les gouvernements veilleront à tenir le Secrétaire général de la Conférence, les commissions régionales et les autres organisations régionales compétentes au courant des activités préparatoires de leurs comités nationaux. Les gouvernements qui souhaitent que leurs apports, et notamment leur contribution à l'établissement des rapports nationaux, soient pris en considération dans la documentation destinée à la deuxième session du Comité préparatoire devront soumettre les documents pertinents au Secrétaire général de la Conférence avant le 1er décembre 1994, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organisations régionales. Les gouvernements qui souhaitent que leurs apports, et notamment leur contribution à l'établissement des rapports nationaux, soient pris en considération dans la documentation établie pour la Conférence devront soumettre les documents pertinents avant le 1er décembre 1995.

#### B. Coalitions locales

18. Les initiatives locales visant à former des coalitions regroupant les acteurs clefs et les groupes communautaires dans le domaine des établissements humains en vue de renforcer le soutien aux plans d'action nationaux et, s



lieu, d'élaborer des plans d'action appropriés et de mettre la dernière main à des plans d'action locaux, devraient être encouragées.

### C. Services consultatifs

19. Le Secrétaire général de la Conférence facilitera l'établissement de partenariats internationaux afin de fournir des services consultatifs de suivi ad hoc à la demande des gouvernements pour aider à organiser des consultations nationales, amorcer et faciliter le dialogue entre les différents groupes d'intérêts et faire la synthèse des rapports présentés. Parmi les domaines dans lesquels les services consultatifs seront encouragés figurent :

- a) La promotion des consultations, tables rondes, séminaires, ateliers, réunions d'experts, etc., à l'échelon national;
- b) L'utilisation des médias dans les campagnes de sensibilisation du public;
- c) L'organisation de réunions communautaires et d'activités de groupe;
- d) L'organisation de concours et d'expositions;
- e) L'apport de conseils sur les moyens d'exploiter au mieux le potentiel des techniques de communication telles que les téléconférences et le courrier électronique. Il conviendrait à cet égard d'envisager la possibilité de faire une présentation audio-visuelle des exposés par pays au cours de la Conférence;
- f) La mise au point d'indicateurs pertinents en matière de logement et d'établissements et d'indicateurs urbains.

## V. ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

### Fundação Cuidar o Futuro

#### A. Nature de la participation

20. La participation devrait se situer au niveau le plus élevé possible. Sans préjudice du droit souverain des États de décider de la composition de leurs délégations, les gouvernements pourraient envisager d'obtenir et d'appuyer dans toute la mesure possible la participation de responsables gouvernementaux à tous les niveaux, ainsi que la participation de groupes communautaires et d'organisations non gouvernementales aux délégations à la Conférence.

21. La participation devrait être importante et représenter tous les acteurs clefs mentionnés ci-dessus, c'est-à-dire les responsables communautaires, les responsables municipaux, les personnalités éminentes, les hommes politiques à tous les niveaux des gouvernements, les maires, les conseillers, les organisations non gouvernementales, les milieux d'affaires, les milieux universitaires et scientifiques, les organes d'information et les experts en matière d'établissements humains des secteurs public et privé.

22. La représentation à la Conférence et à son processus préparatoire devrait être équitablement répartie entre les deux sexes.

#### B. Activités régionales débouchant sur la Conférence

23. Les commissions régionales de l'ONU ont un rôle essentiel à jouer au niveau régional dans le processus préparatoire, la Conférence elle-même et au-delà. Ce rôle devrait consister notamment :

a) À coordonner et faciliter les activités régionales, y compris les réunions régionales, par un programme de travail portant sur les deux prochaines années;

b) À donner la possibilité aux États Membres qui disposent de moyens institutionnels et financiers limités de participer efficacement au processus préparatoire et à la Conférence;

c) À assurer la liaison en vue de l'établissement d'un rapport régional sur l'état des établissements humains, faisant ressortir les préoccupations communes à plusieurs secteurs ou pays.

#### C. Foire mondiale

24. Il conviendrait d'encourager l'organisation d'une foire mondiale autofinancée répondant aux préoccupations d'Habitat II. Une attention particulière devrait être accordée à la participation d'entreprises et d'organisations qui proposent des produits et des services écologiques appropriés et peu coûteux et qui mettent en oeuvre des techniques écologiques. La foire mondiale devrait également faire ressortir le rôle actif du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) à travers une exposition portant sur les expériences réussies faites au cours des dernières décennies dans le monde entier qui mettrait l'accent sur l'échange de données d'expérience positives entre pays en développement.

#### D. Organisations non gouvernementales et rencontres locales organisées par les gouvernements

25. Il conviendrait d'encourager, parallèlement aux activités principales de la Conférence, l'organisation de larges rencontres, auxquelles participeraient des responsables gouvernementaux à tous les niveaux et des organisations non gouvernementales. L'utilisation des techniques de communication interactives devrait permettre d'élargir encore la participation.

#### E. Organisation et objectifs de la deuxième session du Comité préparatoire

26. À sa deuxième session, le Comité préparatoire pourrait très utilement entreprendre les activités suivantes :

a) Recevoir et examiner la documentation établie aux niveaux régional et national en vue d'Habitat II;

b) Faire le point des préparatifs et évaluer notamment l'échelle probable de participation;

c) Énoncer les conclusions qui se dégagent et donner l'orientation voulue aux activités préparatoires;

d) Examiner les projets du rapport sur l'état des établissements humains, de la Déclaration de principes et d'engagements et de présentation et de contenu du Plan d'action mondial, établis par le Secrétaire général de la Conférence, en tenant compte des connaissances existantes et de la documentation nouvelle élaborée aux niveaux national et régional.

## VI. FINANCEMENT D'HABITAT II ET DE SES ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES

27. Le Secrétaire général de la Conférence devrait fixer un ordre de priorité et organiser les activités en tenant compte des engagements déjà pris par les donateurs et les organisations internationales et de ceux que l'on attend d'eux.

28. Pour aider financièrement les comités nationaux à contribuer au processus préparatoire, il est recommandé que 50 % des fonds disponibles soient répartis également entre les pays en développement, et que les crédits restants soient répartis entre ces pays en fonction de leurs besoins supplémentaires tels qu'ils ressortent des facteurs pertinents, sous réserve que soient présentés des plans appropriés.

29. Il est recommandé que les demandes d'appui émanant des comités nationaux soient complètes et précises et qu'elles fassent partie d'un programme de travail biennal indiquant les incidences qu'aurait cet appui sur l'ensemble du processus préparatoire au niveau national. Les demandes d'appui devraient comporter un ordre de priorité et un calendrier établis par les comités nationaux afin de permettre au Secrétaire général de la Conférence de gérer correctement les ressources financières disponibles à cette fin.

30. Il est recommandé que les pays informent le Secrétaire général de la Conférence des transactions bilatérales conclues directement entre pays et/ou organisations pour lui permettre de publier un rapport périodique sur la situation globale des apports de ressources destinées à appuyer le processus préparatoire.

31. En plus des contributions provenant des membres de la communauté des donateurs traditionnels, il est recommandé que le Secrétaire général de la Conférence recherche et étudie toutes les sources appropriées de financement de la Conférence et de son processus préparatoire, y compris le secteur privé et les fondations. Le Secrétaire général devrait également examiner toutes les possibilités de tirer parti des nombreuses activités déjà prévues par des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales compétentes dont l'ordre du jour fait une place à Habitat.

32. Pour les préparatifs au niveau national, la nécessité d'un apport suffisant de ressources financières en provenance des donateurs est reconnue.

## VII. PROJETS DE DÉCLARATION DE PRINCIPES ET D'ENGAGEMENTS ET DE PLAN D'ACTION MONDIAL

33. Pour élaborer les projets de Déclaration de principes et d'engagements et de Plan d'action mondial qui devront être examinés à la deuxième session du Comité préparatoire, le Secrétaire général de la Conférence, après avoir consulté les États membres, notamment par l'intermédiaire du Comité des représentants permanents auprès du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), devrait se fonder sur les principes directeurs ci-après :

a) Il faudrait tenir pleinement compte du chapitre d'Action 21 consacré aux établissements humains et des autres parties de ce programme se rapportant à cette question;

b) Le document devrait être précédé d'une introduction à l'intention des participants aux travaux du Comité préparatoire à sa deuxième session expliquant le contexte général et suggérant un fondement logique pour le plan d'action proposé;

c) La Déclaration de principes et d'engagements devrait être intégrée dans le Plan d'action mondial;

d) Le document devrait avoir une structure claire et énoncer des objectifs bien définis et il devrait être rédigé dans un langage simple et accessible à tous;

e) Le Plan d'action devrait tenir compte des conclusions et des décisions d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, qui a eu lieu à Vancouver en 1976, et d'autres conférences pertinentes des Nations Unies. Habitat II peut jouer un rôle capital en rassemblant les résultats de ces conférences et contribuer à faire en sorte qu'ils se traduisent par des mesures concrètes au niveau des établissements humains;

f) Les aspects sociaux, économiques et environnementaux de la durabilité devraient constituer la base théorique aussi bien de la Déclaration de principes que du Plan d'action mondial;

g) Les documents présentés par les groupes régionaux, comme la Déclaration des ministres africains responsables des établissements humains (A/CONF.165/PC.1/INF.6), les Directives préliminaires du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (A/CONF.165/PC.1/INF.9), le rapport de la première Réunion préparatoire arabe de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (A/CONF.165/PC.1/INF.11), le document de séance présenté par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (A/CONF.165/PC.1/CRP.3) et la Déclaration de Bangkok sur un aménagement durable des zones urbaines en Asie et dans le Pacifique (A/CONF.165/PC.1/CRP.4) pourraient être considérés comme autant de contributions à la Déclaration de principes et d'engagements ainsi qu'au Plan d'action mondial;

h) Le concept d'instruments spécifiques nécessaires à l'application du Plan d'action mondial (notamment des accords et conventions internationaux) devrait être étudié et le Secrétaire général de la Conférence devrait faire rapport à ce sujet au Comité préparatoire à sa deuxième session.

#### A. Projet de déclaration de principes et d'engagements

34. La Déclaration devrait s'inscrire dans le cadre des objectifs généraux de l'Organisation des Nations Unies et les réaffirmer, mentionner les Principes adoptés par Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, ainsi que les Principes et engagements adoptés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro, et expliquer le fondement logique des nouveaux principes et engagements qui orienteront l'action nationale et internationale en matière d'habitat au cours des deux décennies à venir.

35. Le principe général devrait être le Principe 1 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement<sup>d</sup>, qui est ainsi libellé :

"Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature."

36. Pour énoncer le principal objectif du Plan d'action mondial, il faudrait s'inspirer du libellé ci-après figurant dans le chapitre du programme Action 21 relatif aux établissements humains<sup>b</sup> :

"L'objectif général à poursuivre en matière d'établissements humains consiste à améliorer, du point de vue social, économique et écologique, la qualité de ces établissements humains et les conditions de vie et de travail de tous, en particulier des pauvres des zones urbaines et rurales."

37. Dans la Déclaration, il faudrait aussi prendre en considération, selon qu'il conviendra, tous les autres principes pertinents de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, notamment :

- a) La coopération des États pour lutter contre la pauvreté;
- b) La situation et les besoins particuliers des pays en développement, en particulier les moins avancés;
- c) L'évaluation de l'impact du développement sur l'environnement;
- d) La participation sans réserve des femmes au développement durable;
- e) Le rôle capital des populations autochtones et des autres collectivités locales;
- f) La protection de l'environnement et des ressources naturelles des populations opprimées, dominées et occupées;
- g) L'indivisibilité et l'interdépendance de la paix, du développement et de la protection de l'environnement.

38. Le Secrétaire général de la Conférence devrait aussi envisager deux types de principes :

- a) Des principes thématiques
  - i) Un logement adéquat est un droit fondamental de l'homme énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;
  - ii) L'accès à un logement sûr et salubre est essentiel;
  - iii) Des établissements humains salubres, sûrs et viables constituent un besoin humain fondamental;
- b) Des principes opérationnels, parmi lesquels pourront figurer : la mobilisation efficace et la gestion rationnelle de toutes les ressources disponibles; la possibilité offerte à la population de participer pleinement au processus de prise des décisions concernant des établissements humains viables et l'amélioration du logement; la coopération internationale; l'éducation et le renforcement des capacités considérés comme des conditions préalables à la création d'établissements humains compatibles avec un développement durable et l'engagement effectif de renforcer les administrations locales.

#### B. Projet de plan d'action mondial

39. Dans l'élaboration du projet de plan d'action mondial, il convient de tenir pleinement compte des orientations tracées par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/180.



40. Pour formuler le Plan d'action mondial, il convient d'utiliser la dynamique de communication interactive entre les niveaux mondial, régional et national. Le rapport du Plan mondial sur l'état des établissements humains, la Déclaration de principes et l'établissement des plans d'action devraient s'appuyer sur les rapports et plans d'action nationaux et les contributions des commissions régionales de l'ONU, des banques régionales et autres organisations compétentes. Parallèlement, le Plan d'action mondial destiné à offrir un moyen de mettre en place des mécanismes institutionnels internationaux et à fournir des orientations pour l'élaboration de politiques et de programmes qui permettent de traiter efficacement les questions de logement, d'habitat et d'urbanisation dans les plans d'action nationaux jusqu'à l'an 2020.

41. Dans la préparation du projet de plan d'action mondial qui sera soumise au Comité préparatoire à sa prochaine session, le Secrétaire général de la Conférence devrait tenir compte du débat consacré à son rapport sur le projet de présentation du Plan d'action mondial (A/CONF.165/PC.1/5), comme il en est rendu compte dans le présent rapport sur la première session du Comité préparatoire, ainsi que du projet d'esquisse du Plan d'action mondial figurant dans le document A/CONF.165/PC.1/INF.10.

42. Le Plan d'action mondial devrait comporter, comme le stipule la décision de l'Assemblée générale énoncée au paragraphe 2 b) v) de sa résolution 47/180, des propositions visant à mobiliser, sur les plans national et international, les ressources humaines, financières et techniques requises, en tenant compte du concept de facilitation et des engagements de fournir des ressources nouvelles ou supplémentaires.

43. Le Plan d'action mondial devrait s'articuler autour des deux grands thèmes de la Conférence :

- a) Un logement pour tous;
- b) Des établissements humains viables dans un monde en pleine urbanisation.

44. Les questions multisectorielles suivantes devraient être considérées comme faisant partie intégrante de tous les programmes et sous-programmes sectoriels :

- a) Gestion des établissements, en tenant compte de la décentralisation et de la participation des intéressés et de leurs organisations;
- b) Lutte contre la pauvreté;
- c) Gestion de l'environnement;
- d) Atténuation des effets des catastrophes, secours et reconstruction.

45. Il faudrait envisager d'ajouter les questions intersectorielles suivantes :

- a) Les femmes;
- b) L'économie et l'emploi urbains;
- c) Les dimensions sociale et économique de l'urbanisation et du développement du secteur du logement;
- d) L'éducation et le renforcement des capacités;



e) L'équité et les groupes sociaux vulnérables.

46. Il faudrait également prendre en considération d'autres questions et enjeux tels que ceux énumérés ci-après, dont la liste n'est pas exhaustive :

a) Zones urbaines, environnement et énergie (l'attention étant accordée au rapport de la réunion d'un groupe d'experts à Lund du 12 au 18 mars 1993 sur les zones urbaines, l'environnement et l'énergie - mise en oeuvre du programme Action 21);

b) Transport et énergie;

c) Interaction et concurrence entre zones urbaines et zones rurales;

d) Soutien apporté aux institutions régionales et nationales dans le domaine de la recherche;

e) Spécificités des différentes régions du monde;

f) Accessibilité du logement et des services essentiels;

g) Coopération Sud-Sud et coopération Nord-Sud;

h) Rôle de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;

i) Besoins particuliers des handicapés;

j) Reconstruction et revitalisation des zones et établissements humains touchés par la guerre;

k) Mécanismes de participation et de consultation d'un bout à l'autre du processus d'élaboration, d'exécution et de suivi des programmes;

l) Mise au point de matériaux et de techniques de construction protégeant l'environnement;

m) Aide à l'installation et à la réinstallation provisoires des réfugiés, ainsi qu'à leur retour dans leur pays d'origine, et aide aux personnes déplacées à l'intérieur d'un même pays;

n) Mise en conformité et amélioration des établissements humains marginaux;

o) Planification et gestion viables de l'utilisation des sols;

p) Stratégies de logement créatrices d'emplois;

q) Conservation et protection des ressources en eau douce;

r) Santé et amélioration de l'environnement;

s) Les effets des migrations sur les villes;

t) Gestion des zones côtières;

u) Logement des personnes dans les situations d'urgence;

- v) Terre et finances;
- w) Participation des collectivités et secteur informel.

### C. Grandes études à mener

47. Le rapport du Secrétaire général de la Conférence sur les grandes études à mener, demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/180 (A/CONF.165/PC.1/6), devrait être examiné dans le cadre des préparatifs au niveau national et pris en considération dans l'orientation de ces derniers. Le Comité préparatoire examinera les quatre grandes études à sa prochaine session sur la base d'une version révisée tenant compte des suggestions présentées par les pays et des résultats préliminaires des préparatifs au niveau national.

#### Décision I/3. Accréditation d'organisations non gouvernementales

Le Comité préparatoire, ayant reçu le rapport du bureau concernant l'examen par celui-ci des demandes d'accréditation présentées par des organisations non gouvernementales, a décidé d'accréditer les organisations non gouvernementales selon ce qui est précisé ci-après.

I. Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui ont déclaré souhaiter assister à la Conférence et aux réunions de son Comité préparatoire seront accréditées. Les ONG ci-après, qui relèvent de cette catégorie, ont indiqué vouloir assister aux réunions du Comité préparatoire et de la Conférence et ont été accréditées :

Association internationale de l'habitat rural  
Communauté internationale baha'ie  
Coalition internationale Habitat.  
Académie internationale d'architecture  
International Architects Designers for Social Responsibility  
Conseil international des femmes  
Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires  
Fédération internationale des géomètres  
Fédération internationale des professions immobilières  
Association internationale des urbanistes  
Union internationale des architectes  
Union internationale des villes et des pouvoirs locaux  
Union internationale des locataires  
Union interparlementaire  
Assemblée mondiale de la jeunesse  
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

II. Organisations non gouvernementales qui ont demandé à être accréditées avec tous les renseignements requis et qui l'ont été :

American Planning Association, International Division, New York  
Centre for Our Common Future, Genève (Suisse)  
City College Architectural Centre, New York  
Cohort for Research on Environment, Urban Management and Human Settlements (Kenya)  
Cooperative Housing Foundation (États-Unis)  
Council for Human Ecology (Kenya)  
Development Alternatives, New Delhi

European Federation of National Organizations Working with the Homeless (Belgique)  
 Parlementaires mondiaux pour l'Habitat, Nairobi  
 GROOTS International (Grassroots Organizations Operating together in Sisterhood), New York  
 Instituto Brasileiro de Administração Municipal, Rio de Janeiro (Brésil)  
 International Council for Local Environmental Initiatives, Toronto (Canada)  
 Japan Habitat Society (Japon)  
 Mega-Cities Project, New York  
 Praja Sahayaka Sewaya (Sri Lanka)  
 Society for Development Studies, New Delhi  
 South African Institute of Town and Regional Planners (Afrique du Sud)  
 Association mondiale des grandes métropoles (Metropolis) (France)  
 Youth for Unity and Voluntary Action, Bombay (Inde)

III. Organisations non gouvernementales en voie d'accréditation :

Institut arabe pour le développement urbain (Arabie saoudite)  
 Eco-Hab International, New York  
 Environnement et développement du tiers monde (Sénégal)  
 Estrategia, Centro de Investigación y Acción para el Desarrollo Urbano (Pérou)  
 Forum per la Laguna (Italie)  
 Galilee Foundation (Nigéria)  
 Green Earth Organization (Ghana)  
 Hassan Fathy Institute of Construction Workers, Rome  
 Housing People of Zimbabwe, Harare  
 Huma Multipurpose Women Group, Kandiege (Kenya)  
 Institut de recherche sur l'environnement, La Roche/Foron (France)  
 International Synergy Institute (États-Unis)  
 Karnataka Welfare Society (Inde)  
 Kenya Youth and Habitat Organisation, Nairobi  
 National Committee for Habitat (États-Unis)  
 Programme Solidarité Habitat (France)  
 Samoan Association of Non-Governmental Organisations (Samoa-Occidental)  
 Slovak Environmental Agency, Nitra (Slovaquie)  
 The Tatonka Foundation, Alberta (Canada)  
 Trialog, Karlsruhe (Allemagne)  
 Unione Inquilini (Italie)  
 Urban Ecology Australia, Adélaïde (Australie)  
 Women Advancement Trust (République-Unie de Tanzanie)  
 Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, Londres

Décision I/4. Organes subsidiaires du Comité préparatoire

Le Comité préparatoire a décidé que ses comités subsidiaires seraient désormais désignés sous le nom de groupes de travail.

Décision I/5. Date de la seconde session de fond du Comité préparatoire

Le Comité préparatoire, tenant compte de la décision de l'Assemblée générale, contenue dans le paragraphe 7 de sa résolution 47/180 du 22 décembre 1992, selon laquelle la seconde session de fond du Comité préparatoire devrait se tenir en liaison avec la session de 1995 de la Commission des établissements humains, et prenant en considération le vif désir exprimé par les États membres que, dans un souci d'efficacité, la durée totale des deux réunions ne dépasse pas deux semaines, a décidé :

a) Que la seconde session de fond du Comité préparatoire se tiendrait au Bureau des Nations Unies à Nairobi du 24 avril au 5 mai 1995;

b) De prier le bureau du Comité préparatoire de se mettre en contact avec le bureau de la Commission des établissements humains afin d'obtenir de la Commission qu'elle accepte de modifier les dates retenues actuellement pour la quinzième session de la Commission, soit du 19 au 25 avril 1995, et de retenir comme nouvelle date la semaine du 26 avril au 2 mai 1995, en vue de répondre aux considérations exprimées dans le premier paragraphe de la présente décision.

#### Notes

\* Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 8, additif (A/43/8/Add.1).

b Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et correctifs), vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence, résolution I, annexe II.

c Rapport d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, Vancouver, 31 mai-11 juin 1976 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.7 et correctif).

d Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et correctifs), vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence, résolution I, annexe I.

Fundação Cuidar o Futuro

## ANNEXE II

Liste des documents dont le Comité préparatoire était saisi à sa première session

Point de l'ordre du jour	Cote	Titre
1	A/CONF.165/PC.1/1	Ordre du jour provisoire de la première session de fond du Comité préparatoire
1	A/CONF.165/PC.1/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté de la première session de fond du Comité préparatoire
1	A/CONF.165/PC.1/1/Add.2	Organisation proposée pour la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)
1	A/CONF.165/PC.1/1/Add.3	Projet de programme de travail du Comité de session I
2, 3, 4	A/CONF.165/PC.1/2	Rapport intérimaire du Secrétaire général de la Conférence sur les activités du secrétariat de la Conférence
5	A/CONF.165/PC.1/3	Projet de déclaration de principes et d'engagements : rapport du Secrétaire général de la Conférence
3, 4	A/CONF.165/PC.1/4	Projet de programme de travail pour le processus préparatoire : rapport du Secrétaire général de la Conférence
6	A/CONF.165/PC.1/5	Projet de présentation du Plan d'action mondial : rapport du Secrétaire général de la Conférence
6	A/CONF.165/PC.1/6	Grandes études à mener : rapport du Secrétaire général de la Conférence
3, 6	A/CONF.165/PC.1/7	Rapport de la Commission des établissements humains sur les travaux de sa quatorzième session
8	A/CONF.165/PC.1/8	Ordre du jour provisoire de la seconde session du Comité préparatoire
9	A/CONF.165/PC.1/9	Rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa première session de fond
—	A/CONF.165/PC.1/INF.1	Rapport sur l'état de préparation des documents destinés à la première session de fond du Comité préparatoire
6	A/CONF.165/PC.1/INF.2	Sustainable human settlements development: implementing Agenda 21
3	A/CONF.165/PC.1/INF.3	Report of the Expert Group Meeting on Urban Indicators for Country Reporting
1	A/CONF.165/PC.1/INF.4/Rev.1	List of documents
1	A/CONF.165/PC.1/INF.5	List of participants
4	A/CONF.165/PC.1/INF.6	Déclaration des ministres africains responsables des établissements humains
4	A/CONF.165/PC.1/INF.7	Advance report and recommendations formulated by the participants of the International Round Table Sustainable City Development: From Urban Crisis to Healthy Cities
4	A/CONF.165/PC.1/INF.8	Déclaration de Vancouver sur les établissements humains et Plan d'action de Vancouver
4	A/CONF.165/PC.1/INF.9	Preliminary guidelines from the Latin American and Caribbean group
6	A/CONF.165/PC.1/INF.10	Proposed outline for a Habitat II global plan of action
4, 5, 6	A/CONF.165/PC.1/INF.11	Report of the First Arab Preparatory Meeting for the United Nations Conference on Human Settlements (Habitat II)
3	A/CONF.165/PC.1/CRP.1	Guidelines: a framework and format for country reporting
2	A/CONF.165/PC.1/CRP.2	Déclaration du Comité des représentants permanents auprès du CNUeH (Habitat) sur les préparatifs d'Habitat II

Point de l'ordre du jour	Cote	Titre
4	A/CONF.165/PC.1/CRP.3	Document de séance soumis par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)
4	A/CONF.165/PC.1/CRP.4	Bangkok Declaration on Sustainable Urban Development and Management in Asia and the Pacific
1	A/CONF.165/PC.1/CRP.5	Accréditation d'organisations non gouvernementales
1	(A/48/37)	Rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) [sur sa session d'organisation]

## Fundação Cuidar o Futuro



## ANNEXE III

### Résumé des déclarations

#### A. Déclaration de M. Martti Lujanen, Président du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

Dans sa déclaration, le Président a dit qu'Habitat II faisait partie intégrante du processus de suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Il avait une portée plus large, dans la mesure où il s'efforçait d'exprimer concrètement les problèmes ayant trait aux établissements humains et d'y trouver des solutions. Ces problèmes, qui se posaient dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, du trafic, de l'urbanisation, des sans-logis, ainsi que dans le domaine social et dans d'autres domaines, étaient communs à toutes les sociétés, tant dans le monde développé que dans le monde en développement. Ils avaient des incidences sur la vie quotidienne de millions de personnes. Aussi était-il important de diffuser des informations sur la Conférence, ses objectifs et ses buts. Par sa résolution 47/180, l'Assemblée générale chargeait le Comité d'établir l'ordre du jour provisoire de la Conférence; d'adopter des principes directeurs en vue d'harmoniser les préparatifs et la présentation des rapports; et de rédiger des projets de décision, y compris le plan d'action, à l'intention de la Conférence. La seule autre session du Comité préparatoire serait convoquée au début de 1995. Il était essentiel que l'esprit de partenariat mondial qui avait vu le jour à Rio imprègne la future Conférence et ses préparatifs. À Rio, tous les pays étaient convenus d'unir leurs efforts pour réaliser un développement durable. Habitat II serait un indicateur clef des possibilités de mettre au point des approches plus durables du développement au niveau mondial et dans les différents pays. Le Comité préparatoire avait une responsabilité et un rôle importants à jouer au niveau des préparatifs pour permettre à la Conférence d'atteindre ces objectifs.

#### B. Allocution de M. Wally N'Dow, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

1. Le Secrétaire général de la Conférence a dit que l'avenir de la planète se jouerait dans les villes, comme on pouvait l'augurer des niveaux d'urbanisation atteints dans les pays industrialisés et dans les pays en développement. Le défi consistant à assurer une croissance économique durable tout en préservant l'intégrité des systèmes écologiques de la planète était pour une bonne part un défi jeté aux villes, étant donné le rôle de premier plan que les zones urbaines jouaient du point de vue de la répartition de la population, ainsi que de la production et de la consommation des biens et services. Seuls des pensées nouveaux, des politiques nouvelles et une action résolue dans le domaine urbain permettraient de relever ce défi. L'objectif fondamental de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains était de préparer la communauté internationale à vivre sur une planète urbanisée.

2. Nombre d'obstacles devaient encore être levés avant que l'urbanisation et le développement urbain puissent jouer le rôle essentiel qui était le leur pour permettre le fonctionnement des systèmes économiques et écologiques. La réalisation des objectifs politiques, économiques, sociaux et écologiques dans le cadre d'un développement durable n'était possible que si les villes s'acquittaient efficacement de leurs fonctions et étaient bien gérées, les responsabilités et les ressources qui leur étaient dévolues étant en rapport avec les tâches qui leur étaient confiées sur le plan économique et écologique.



Pour pouvoir réaliser toutes leurs potentialités de développement, les villes devaient également devenir de véritables communautés placées sous le signe de la participation, de la coopération et du partenariat.

3. L'impératif qui dominerait les décennies à venir consistait à créer une croissance économique et une croissance de l'emploi rapides, et les villes auraient un rôle important à jouer à cet égard. L'évolution mondiale et la répartition de la population aboutiraient à créer une planète urbaine enserrée dans un réseau de communications et de liens sociaux, économiques et politiques. L'accroissement de la population dans les zones urbaines devant être 10 fois supérieur dans les pays en développement par rapport à celui des pays développés, c'était à juste titre que la Conférence se concentrait sur les pays en développement. Il faudrait que l'activité économique dans le monde augmente de 5 à 10 fois dans l'ensemble au cours des prochaines décennies pour répondre aux besoins et aspirations d'une population urbaine toujours plus nombreuse et réduire une pauvreté massive.
4. Les taux de croissance élevés requis pour répondre aux besoins et aspirations présents et futurs représentaient un nouveau fardeau colossal imposé à la biosphère. Rien que pour permettre aux pays en développement d'échapper à une pauvreté qui menaçait la santé, voire la vie de leurs habitants, il faudrait élever les niveaux de consommation. Du fait de l'accroissement naturel de la population, des migrations et de la détérioration des capacités physiques et écologiques des économies rurales, la croissance de nombreuses villes dans les pays en développement avait été deux fois supérieure au taux général d'accroissement de la population, et la croissance des taudis et des colonies de squatters à l'intérieur des villes avait été de deux fois supérieure à ce taux lui-même. De nombreux indices donnaient à penser que les villes et les cités étaient en train de jouer un rôle moteur dans la course à la croissance économique, mais on était en droit de se demander si une telle croissance serait durable, compte tenu du manque de capacités de gestion, d'investissements dans les infrastructures et les services de base et de la dégradation de l'environnement et des ressources.
5. La croissance de la population urbaine, qui avait atteint des niveaux auxquels on ne s'attendait pas, avait submergé la capacité de l'économie formelle de l'absorber. On évaluait à au moins 600 millions le nombre d'habitants des villes vivant dans des conditions qui représentaient un risque pour leur santé, voire pour leur vie, et l'on pouvait prévoir que ce nombre allait augmenter rapidement, ce qui risquait de faire de la pauvreté urbaine une question déstabilisante et explosive. À mesure que l'environnement physique et naturel dans les villes et à la lisière de celles-ci se détériorait, les pauvres étaient ceux qui étaient le plus touchés, et cela expliquait pourquoi, à leurs yeux, les priorités environnementales les plus importantes continuaient d'être le logement, la santé et la fourniture d'autres services de base.
6. Même s'il y avait des différences selon les régions, toutes les villes devaient faire face à la nécessité d'accélérer la croissance économique, de s'attaquer à des problèmes toujours plus aigus de pauvreté et de désintégration sociale et de combattre et atténuer la dégradation de l'environnement consécutive à la croissance urbaine. Le problème du manque de ressources et de capacités de gestion, la congestion des infrastructures et la montée des conflits sociaux étaient le lot commun de toutes les villes.
7. Le monde avait subi une profonde mutation depuis la première Conférence des Nations Unies sur les établissements humains à Vancouver. À l'époque, on croyait encore qu'il serait possible de freiner ou de désamorcer le mouvement de l'urbanisation. Cela n'avait pas été le cas; l'urbanisation et la croissance



équitable pour tous, n'épuise pas ou ne détruise pas les ressources naturelles et ne compromette pas le potentiel de la planète. Le développement durable, cela signifiait des établissements humains et des sociétés qui se développent et qui soient durables et écologiquement rationnels. Le processus préparatoire d'Habitat II offrait l'occasion de passer des mots aux actes.

2. Il fallait utiliser les ressources naturelles de manière à ne pas contracter de dette écologique, et les investissements dans le logement ne devaient pas créer une dette sociale pour les générations futures. À l'avenir, la plupart des gens naîtraient dans les agglomérations et les villes des pays en développement, et beaucoup d'entre eux seraient pauvres. Pour donner de l'espoir à ces centaines de millions de personnes, le développement économique devrait être assuré dans des environnements urbains déjà très menacés et où le souci de l'environnement concernait moins la qualité de la vie que la vie elle-même. La menace était directement proportionnelle à la pauvreté. Une grande partie de la population vivait sur des terres extrêmement vulnérables du point de vue écologique et d'un très faible rendement, prise quelle était dans la spirale de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement.

3. L'environnement subissait également l'impact du développement économique, et les problèmes de pauvreté allaient de pair avec le manque de développement économique. Le véritable défi pourrait bien être d'assurer un accès rapide et équitable à un régime foncier sûr et à la croissance des revenus, ce qui favoriserait le sens de la responsabilité à l'égard de l'environnement et la participation au règlement des problèmes écologiques, les établissements humains étant mûrement pensés a priori et non après coup. Partout, le développement durable jouait un rôle essentiel lorsqu'il s'agissait de briser le cycle de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement et de réaliser les objectifs d'Action 21. En effet, la réalisation des objectifs d'Action 21 était essentielle pour réaliser des établissements humains durables.

4. Il fallait concevoir une nouvelle approche, si l'on voulait accroître la productivité, atténuer la pauvreté et préserver l'environnement, tout en instaurant un équilibre entre ces objectifs. La transparence et l'obligation de rendre des comptes signifiaient que les institutions pouvaient être soumises au contrôle de l'opinion. Le développement durable et le développement des établissements humains étaient la résultante d'une multitude de décisions prises par les institutions publiques, les femmes, les familles, les groupes d'intérêts, les entreprises et l'industrie dans le cadre d'un processus participatif. De ce point de vue, la mise en oeuvre d'Action 21 constituait un processus politique, le gouvernement étant soumis à une pression politique accrue de la part des pauvres et des déshérités, en particulier au niveau municipal.

5. Le processus préparatoire de la Conférence devait tenir compte des considérations susvisées et veiller à associer ceux qui avaient la responsabilité quotidienne de la gestion des villes et celle de trouver des solutions techniques et économiques aux problèmes urbains. Le processus devait être attentif aux liens qui l'unissaient à d'autres conférences des Nations Unies. La Conférence revêtait une importance particulière dans la mesure où elle pourrait assurer très largement le succès d'Action 21 ou en précipiter l'échec. Le monde s'était rapetissé et les pays étaient devenus interdépendants. Cette réalité avait été reconnue en ce qui concerne l'environnement et le commerce. Il fallait qu'elle soit reconnue sur le plan de l'urbanisation, une question qui intéressait l'humanité tout entière.

ANNEXE IV

Déclaration d'ouverture par le Secrétaire général de  
l'Organisation des Nations Unies

1. La question des établissements humains est une question urgente, à laquelle il faut s'attaquer sans tarder. L'heure n'est plus aux travaux d'organisation. Le moment est venu d'aborder les questions de fond.
2. Habitat II doit se pencher sur trois questions fondamentales. Premièrement, l'urgence de la crise. Deuxièmement, les priorités de la Conférence, et troisièmement, ses résultats et ses incidences sur le développement.
3. Près de 50 ans après la création de l'ONU, à cause de la guerre, de la pauvreté et de l'oppression, les objectifs de la Charte continuent de faire figure de visions d'avenir insaisissables. Quelque 55 nations vivent en plein conflit civil ou international, viennent d'en vivre un ou ont peur d'en connaître un. La pauvreté absolue, la faim, la maladie et l'analphabétisme sont le lot d'un cinquième de la population du globe. L'environnement mondial s'est affaibli. La déforestation, la désertification, la pollution de la mer, de la couche arable et de l'atmosphère sont une menace pour la vie elle-même.
4. En conséquence, des millions de personnes fuient la guerre, la famine, la destruction de l'environnement et les catastrophes naturelles. Des millions d'autres migrent pour trouver un emploi. La communauté mondiale doit maintenant faire face à quelque 45 millions de réfugiés et de personnes déplacées. Nous connaissons les migrations les plus importantes de l'histoire de l'humanité. Ces migrations ont commencé à modeler différemment la société. Les problèmes qu'elles entraînent viennent maintenant en tête de l'ordre du jour international.
5. La conséquence la plus visible des migrations de masse est la croissance phénoménale des zones urbaines. Dans quelques années seulement, nous serons au XXI<sup>e</sup> siècle. D'ici là, l'écrasante majorité des gens dans tous les pays vivront dans les villes. Les établissements urbains deviendront le lieu principal de la lutte pour le développement. Les villes auront à faire face à des afflux massifs de nouveaux groupes de populations, réclamant des emplois et des logements. Les infrastructures et les services nécessiteront des mises de fonds considérables. Il faut comprendre l'impact qu'aura une civilisation urbaine mondiale sur les ressources naturelles de la Terre si nous voulons aborder le siècle prochain en étant bien préparés.
6. L'exode massif vers les villes a déjà créé davantage de pauvreté urbaine, une réduction des logements et des services, du chômage et de la désaffection parmi les jeunes. Dans les quartiers pauvres en particulier, les tensions ethniques, la violence, l'abus des drogues et la désintégration sociale augmentent. L'apparition de mégapoles s'accompagne d'une dégradation des terres, d'encombrements, de pollution de l'air, de l'eau et de pollution due au bruit.
7. Le défi du développement durable est un défi qui touche les établissements urbains. Les villes du monde doivent devenir viables, sûres, saines, humaines et abordables. Il faut mobiliser les ressources dans le cadre d'un plan d'action mondial. Chacun doit se rallier à la lutte pour le développement. Tous les niveaux de la société sont en cause. Aussi, tous les niveaux de la société doivent agir. Des plans d'action aux niveaux local, national, régional et international doivent être mis au point, nécessitant la coopération des

autorités municipales, des gouvernements nationaux et des organisations régionales et internationales. Le rôle des acteurs autres que les organismes de l'État dans le développement sera essentiel.

8. Les organisations non gouvernementales ont des structures souples et un personnel dévoué. Elles sont capables de comprendre efficacement les besoins et les exigences des communautés locales. Elles peuvent mobiliser des fonds privés volontaires. À une époque où les gouvernements plaident la fatigue des donateurs, cet aspect des organisations non gouvernementales sera essentiel pour le développement.

9. Les organisations communautaires et locales sont en plein essor dans les environnements urbains. Les associations de voisinage, les groupes de femmes, les communautés religieuses sont autant de manifestations de cette vérité essentielle : les habitants de la ville sont les héritiers spirituels des détenteurs de chartes au Moyen Age. Ils ne se laisseront dicter leur mode de vie par personne. Ils sont l'expression concrète de l'idéal d'auto-assistance et ils contribueront de manière déterminante au succès de notre ordre du jour.

10. Le sujet de la présente conférence - sommet sur le thème de la ville - englobe de nombreuses questions. J'attends du Comité préparatoire de nouvelles idées. Il se pose des questions auxquelles il est difficile de répondre :

- Comment améliorer la gestion et le financement des établissements humains?
- Quelles politiques faut-il mettre en oeuvre pour améliorer le sort des populations, des familles et des communautés les plus pauvres?
- Comment garantir des conditions d'hygiène de base dans les zones urbaines tout en évitant une dégradation à long terme de l'environnement?
- Pouvons-nous garantir un logement convenable pour tous, pour une date précise?
- Que faut-il faire pour atténuer les effets des catastrophes naturelles et des guerres? Peut-on rompre le cycle de la spoliation, des conflits, de la dévastation et du développement insuffisant?

11. Ce ne sont pas des questions simples. Certains penseront qu'elles dépassent les capacités de tout effort coopératif. Votre Comité porte donc une lourde charge mais vous n'êtes pas seuls dans votre entreprise. Dans sa résolution 47/180 sur Habitat II, l'Assemblée générale a invité les organisations, organes et programmes compétents ou intéressés et les organismes concernés des Nations Unies ainsi que d'autres organisations à participer activement aux préparatifs de la Conférence. Parlant au nom de l'ONU, je peux dire que nous sommes prêts à fournir toute l'assistance possible.

12. Dans la même résolution, l'Assemblée générale invite les organisations non gouvernementales à participer et à contribuer à la Conférence et à ses préparatifs. Les organisations non gouvernementales peuvent vous apporter une expression claire des besoins des communautés locales et être une riche source d'idées pour vos délibérations.



13. Ce sont toutefois les États qui, en fin de compte, sont les principaux responsables du développement de leur population. Les gouvernements, locaux et nationaux, doivent définir les problèmes. Les gouvernements doivent soutenir les groupes communautaires. Les gouvernements doivent mener à bien les projets essentiels permettant de renforcer l'infrastructure.

14. Alors que nous nous mettons en route vers Istanbul où nous serons en 1996, il faut que tous les membres de la communauté internationale voyagent ensemble. Grâce à ce comité préparatoire, un consensus peut se dégager concernant un plan mondial d'action pour maintenir vie et travail dans des environnements urbains. Le Plan d'action mondial sera un moyen tangible d'application des objectifs d'Action 21 et du Sommet mondial pour le développement social. Il incorporera les recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement qui doit avoir lieu au Caire en septembre 1994 et celles de la quatrième Conférence mondiale pour les femmes qui se déroulera à Beijing en septembre 1995. Le Plan d'action mondial du Sommet sur la ville puisera des forces dans une décennie de conférences de l'ONU. Ses effets se feront sentir longtemps au cours du XXI<sup>e</sup> siècle.

15. Nous disposons de deux années pour travailler. Il y a beaucoup à faire. Chaque jour qui passe accroît l'urgence de notre tâche. Grâce à vos efforts, grâce au développement de la capacité nationale, nous pourrons gagner la bataille du développement.

## Fundação Cuidar o Futuro